

2. La Caisse d'assurance-chômage a-t-elle effectué des emprunts depuis le 31 mars 1959? Dans le cas de l'affirmative, quels en sont les montants, à quelles dates et à quels taux d'intérêt?

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER